



Mairie de  
**SAINT AVAUGOURD DES LANDES**  
16, rue Evariste FEBVRE

Envoyé en préfecture le 04/07/2025  
Reçu en préfecture le 04/07/2025  
Publié le  
ID : 085-218502003-20250701-20250701037-DE

Site : [saint-avaugourd-des-landes.fr](http://saint-avaugourd-des-landes.fr)

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux **mille vingt-cinq**, le 1<sup>er</sup> juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT AVAUGOURD DES LANDES, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M Alain ROCHEREAU, Maire.

Mme Françoise THEVENIN, M. Jean-François HERBERT, Mme Emmanuelle FOURNIER, M. Liguy MALIDAN, M. Gaël MASSON, M. Jérôme MOUSSION, Mme Evelyne CHAUVET, M Luc CHAUVET et M Jean-Pierre GENEY formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

**Assistait également :**

Elu suppléant : M Frédéric BROUTIN

**Absents :** Mme Jacqueline FERRE et Mme Emilie BROSSARD (suppléante)

**Excusés :** Claudie BONNAMY, Anne-Marie VRIGNON, Thierry ROBERT, Annabelle BERNARD

Mme Claudie BONNAMY donne procuration à M Luc CHAUVET

Mme Anne-Marie VRIGNON donne procuration à Mme Emmanuelle FOURNIER

M Thierry ROBERT donne procuration à M Jean-François HERBERT

Mme Annabelle BERNARD donne procuration à M Alain ROCHEREAU

**Présents :** 10

**Votants :** 14

**Date de convocation :** 23 juin 2025

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT **Madame Evelyne CHAUVET** est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

## LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE POUR DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN CHEMIN RURAL JOUXTANT LES PARCELLES CADASTRÉES B372 ET B 371 « LANDE DES HAIES » ENTRE LES COMMUNES DE LA BOISSIÈRE DES LANDES ET SAINT AVAUGOURD DES LANDES

[N° 2025.0701.037](#)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses article L141-3 et R141-4 à R141-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R134-3 et suivants ;

Monsieur le Maire propose de lancer le projet d'enquête publique concernant un chemin rural jouxtant les parcelles B372 et B371 « Lande des Haies », pour déclassement du domaine public vers le domaine privé de la commune.

L'enquête publique sera menée conjointement avec la commune de la Boissière des landes, étant donné que le chemin appartient aux deux communes.

Il est donc proposé au conseil municipal de lancer une enquête publique conjointe visant à la désaffectation de l'usage public de son emprise, à son déclassement et à son classement dans le domaine privé des communes de Saint Avaugourd des landes et de La Boissière des Landes en vue de cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Approuve** le lancement d'une enquête publique relative au déclassement en vue d'une cession d'un chemin non cadastré jouxtant les parcelles B372 et B371 « Lande des Haies » entre les communes de la Boissière des Landes et Saint Avaugourd des Landes ;

**Autorise** Monsieur le maire à mettre en place la procédure correspondante ;

**Charge** Monsieur le Maire de prendre un arrêté nommant un commissaire enquêteur en précisant les dates de l'ouverture ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier ;

**Rappelle** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception au département, et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025  
Reçu en préfecture le 04/07/2025  
Publié le 04/07/2025  
ID : 085-218502003-20250701-20250701037-DE

Le Maire

Alain ROCHEREAU

**Fait et délibéré le jour, mois et an susdits**  
**Ont signé les membres présents**  
**Pour extrait conforme.**